

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 030-213000284-20240402-2024_04_80-DE



Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-04-80
Séance du 02 avril 2024

Objet : Classement dans le domaine public communal de parcelles situées Chemin de la PETITE CEZE, Rue du MOULINET, Rue JEAN NOUGUIER, Avenue de L'ANCYSE, Avenue ROGER SALENGRO, Impasse du PUISATIER, Impasse CHARLES BOISSIN et Rue DE CAPITE

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
28	3	2

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 26 mars 2024

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FONT-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**, Olivier **WIRY**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Philippe **BERTHOMIEU** procuration à Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à Jennifer **OBID**, Pascale **BORDES** procuration à Bernard **NASS**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Ali **Ouatizerga**

Secrétaire de séance : Raymond **MASSE**

Objet : Classement dans le domaine public communal de parcelles situées Chemin de la PETITE CEZE, Rue du MOULINET, Rue JEAN NOUGUIER, Avenue de L'ANCYSE, Avenue ROGER SALENGRO, Impasse du PUISATIER, Impasse CHARLES BOISSIN et Rue DE CAPITE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article R. 141-3,

Vu la délibération n° 2020-12-096 du 15 décembre 2020 portant validation des voies de la Commune,

Considérant que le Chemin de la PETITE CEZE est une voie publique ouverte à la circulation publique,

Considérant que la Rue du MOULINET est une voie publique ouverte à la circulation publique,

Considérant que la Rue JEAN NOUGUIER est une voie publique ouverte à la circulation publique,

Considérant que l'Avenue de L'ANCYSE est une voie publique ouverte à la circulation publique,

Considérant que l'Avenue ROGER SALENGRO est une voie publique ouverte à la circulation publique,

Considérant que l'Impasse du PUISATIER est une voie publique ouverte à la circulation publique,

Considérant que l'Impasse CHARLES BOISSIN est une voie publique ouverte à la circulation publique,

Considérant que la Rue DE CAPITE est une voie publique ouverte à la circulation publique,

Question présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 20 mars 2024.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de classer la parcelle cadastrée BD359, sise Chemin de la PETITE CEZE, d'une superficie de 311 m² et de 233 m linéaire, dans le domaine public communal non cadastré,
- de classer la parcelle cadastrée BD360, sise Rue du MOULINET, d'une superficie de 311 m² et de 308 m linéaire, dans le domaine public communal non cadastré,
- de classer les parcelles cadastrées CD543 et CD544, sises Rue JEAN NOUGUIER, d'une superficie de 2470 m² et de 289 m linéaire, dans le domaine public communal non cadastré,
- de classer la parcelle cadastrée CD526, sise Avenue de L'ANCYSE, d'une superficie de 209 m² et de 186 m linéaire, dans le domaine public communal non cadastré,

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 030-213000284-20240402-2024_04_80-DE



- de classer la parcelle cadastrée CE238, sise Avenue ROGER SALENGRO, d'une superficie de 261 m² et de 190 m linéaire, dans le domaine public communal non cadastré,
- de classer la parcelle cadastrée AS822, sise Impasse du PUISATIER, d'une superficie de 979 m² et de 262 m linéaire, dans le domaine public communal non cadastré,
- de classer la parcelle cadastrée BC183, sise Impasse CHARLES BOISSIN, d'une superficie de 408 m² et de 156 m linéaire, dans le domaine public communal non cadastré,
- de classer la parcelle cadastrée BD 595, Rue DE CAPITE, d'une superficie de 16 m² et de 11 m linéaire, dans le domaine public communal non cadastré,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à l'urbanisme, à signer les actes à intervenir et tous documents se rapportant à cette affaire

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 02 avril 2024.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt électronique en Préfecture

Le 05 AVR 2024
et publié le 05 AVR 2024

Le Maire
Jean-Yves CHAPELET

